

DEMANDE D'UNE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

LE MERCREDI 11 AVRIL 1990

(60) Votre Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport conformément aux dispositions de l'article 109 du Règlement.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicules nos 25 à 48, 50 et 53 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

GARTH TURNER